Image not found or type unknown

Refus de prise en charge pour vol par éffraction

Par **sylvain257**, le **26/06/2016** à **19:33**

voila j'était chez sfr je me suis fait volé mon téléphone en 2014 nov j'ai essayé de déclaré le sinistre en vain il n'on rien voulu entendre refus de prise en charge mon vol ne correspondez pas a leur critère enfin bon du cou j'appelle une association de consommateur qui m'encourage a changer d'opérateur pour au moins avoir le droit a ma ligne et surtout un téléphone chose que je fait puis ça en reste la l'association c'est occupé des formalité administrative suite a mon départ anticipe de sfr bon et les chose en sont resté la puis grande stupéfaction il y a de ça 1 mois je reçoit un SMS d'un huissier réclamant de l'argent pour le compte de sfr

sincèrement je n'ai pas le droit a la palme moi lol

l'huissier en questions je lui ai tout donner dépôt de plainte lettre de l'association de consommateur tout il a fini au bout de trois semaine d'échange muscler par mail par m' indiquer la semaine dernière qu'il arrêter l'amiable pour passer en poursuite judiciaire qu'est ce que vous dite de ça vous ?????

a t'il le droit de faire ça ??

serait il intéressant de demander des dommage et intérêt pour abus de pouvoir contre l'huissier ???

serai-je enfin riche a la fin de cette histoire ???

merci pour vos réponse euh pour la dernière question j'ai une autre solution au cas ou celle la n'abouti pas lol

Par **janus2fr**, le **27/06/2016** à **08:18**

Bonjour,
Si vous voulez des réponses argumentées, il faudrait nous en dire un peu plus, en particulier

à quoi correspond la somme réclamée par l'opérateur.

Il semble que vous ayez tenté de résilier un abonnement pour lequel vous étiez encore engagé, c'est bien cela ? Si oui, il est tout à fait normal que l'opérateur vous demande le paiement pour l'engagement restant à courir.

Par **sylvain257**, le **27/06/2016** à **08:27**

Ben oui en fait il me réclame des somme concernant des factures qui sont à des dates suivant ma résiliation enfin tout du moins après mon changement d'opérateur et en plus sur un numéro inventé enfin bref moi si vous voulez du fait du partenariat commercial qu'on sfr et l'assurance spb je ne payerai rien à une entreprise qui m'a un peu escroquer non ça ne vous suffit pas voud comme motif de refus de paiement

Par **janus2fr**, le **27/06/2016** à **08:33**

Je ne vois pas de quel escroquerie vous parlez...
Premièrement, il faut faire la part des choses entre l'assurance et l'opérateur. A priori, vous avez un conflit avec l'assureur, ce qui n'est pas le problème de l'opérateur. Celui-ci doit bien être payé, que ce soit par l'assureur ou par vous.
Ensuite, comme on ne cesse de le répéter, les assurances de ce type ne servent à rien et il est déconseillé de les prendre. Il faut bien lire le contrat et on s'aperçoit vite qu'il existe de nombreuses exclusions de garantie qui font qu'un sinistre a bien peu de chance d'être couvert. Je suppose que c'est le cas pour le votre, comme vous dites "refus de prise en charge mon vol ne correspondez pas a leur critère".
Donc si vous voulez tenter une procédure, c'est vers l'assurance qu'il faut vous tourner, l'opérateur, lui, est étranger à ce problème.

Par **sylvain257**, le **27/06/2016** à **09:22**

Oui enfin étranger pas tant que ça quand même vu que j'ai souscrit cette assurance avec mon opérateur après une assurance qui sert à rien moi je connais pas et j'ai souscrit à une assurance casse et vol enfin bon visiblement lorsque l'on se permet d'inscrire ceci sur un contrat d'assurance on ne peut pas dire que certains critères permettrai de refuser une éventuelle prise en charge ce serait une tromperies et qui est condamnable biensur enfin vous qui êtes administrateur de ce site vous devriez le savoir que est ce qui ce passe vous déprimée allez un peu de vigueur les mot on un sens il faut savoir combattre dans ce monde de dingue moi. Je suis pas venu ici pour voir le mauvais sort s'abattre sur moi une seconde fois je veux de la motivation c'est tout

Par **janus2fr**, le **27/06/2016** à **10:37**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

[citation] j'ai souscrit à une assurance casse et vol enfin bon visiblement lorsque l'on se permet d'inscrire ceci sur un contrat d'assurance on ne peut pas dire que certains critères permettrai de refuser une éventuelle prise en charge ce serait une tromperies et qui est condamnable biensur[/citation]
En matière d'assurance, c'est le contrat et les CGV qui font loi entre assuré et assureur. Une assurance, ce n'est pas un titre, mais un contrat qu'il faut lire !
Toutes les assurances ont des conditions pour s'appliquer. Par exemple, votre garantie vol de votre véhicule ne fonctionnera pas si vous laissez les clés sur le contact, c'est noté dans le contrat.
Donc à voir dans votre contrat d'assurance si votre cas fait partie des exclusions de garantie ou pas. D'après l'assureur, c'est le cas. A vérifier...

Par **sylvain257**, le **27/06/2016** à **11:12**

Oui enfin dans mon cas il on refusé avant même d'avoir lu le dépôt de plainte que j'ai fourni en faisant réclamation et 3 mois après il on fini par dire ok ob vous indemnisé mais bon moi je pouvais pas rester 3 mois sans téléphone alors j'ai quitté sfr et en plus les factures qu'on me présente à payé sont à une date antérieure à la résiliation j'ai quitté sfr en décembre en faisant la portabilite et eux il me demande janvier février mars avril concernant un numéro que je ne connais même pas alors je sais pas après j'ai été sur internet pour voir si j'étais le seul dans cette situation avec sfr et visiblement la liste est longue même ufc que choisir s'en est mêlé apparemment sfr perd tout ses procès à ce que j'ai vu

Par **janus2fr**, le **27/06/2016** à **13:23**

[citation]apparemment sfr perd tout ses procès à ce que j'ai vu[/citation]
Donc pas de problème pour vous, attendez sereinement le résultat du procès...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés